



TERMES DE REFERENCE POUR L'ÉVALUATION FINALE DU PREE

Programme Régional d'Éducation à l'Environnement Côtier et Marin du Littoral Ouest Africain

I. Introduction

Le Programme Régional d'Éducation à l'Environnement – PREE - s'inscrit dans la composante « Gestion intégrée » de la 2nde phase du Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest - PRCM (www.prcmarine.org). Pour faire face aux enjeux environnementaux de la zone côtière et marine d'Afrique de l'Ouest, les acteurs rassemblés au sein du PRCM ont souhaité dès 2005 que des actions de communication et d'éducation environnementale soient développées dans les sept pays côtiers de l'espace du PRCM. Les partenaires du PRCM étaient convaincus que des actions d'envergure devaient être menées pour contribuer au changement des mentalités et des comportements des populations du littoral vis-à-vis de l'environnement dont ils dépendent étroitement pour leur sécurité alimentaire et leur bien-être. Dans le but de consolider les efforts de conservation et de gestion durable des ressources naturelles, les partenaires du PRCM ont confié au Programme de l'UICN en Guinée Bissau la responsabilité de concevoir et de mettre en œuvre un programme régional pour développer l'éducation environnementale dans les sept pays côtiers de la sous-région.

II. Présentation de l'UICN

L'UICN est un leader mondial dans le développement de la connaissance et la compréhension des actions efficaces de conservation. Elle regroupe des Etats, des agences gouvernementales et ONG membres, et quelque 10000 scientifiques et experts de 181 pays en un partenariat mondial unique, destinés à fournir un fora neutre pour le dialogue sur les questions liées à l'environnement et le développement durable. La mission de l'UICN : «Influer, encourager et aider les sociétés du monde entier, à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable».

III. Présentation du projet et son contexte

2.1. Généralités sur le projet

L'éducation à l'environnement a pour objectif de permettre l'acquisition de connaissances, de compétences et d'attitudes respectueuses de l'environnement et des fragiles équilibres naturels. La logique consiste à ce que les jeunes aient accès aux informations pertinentes pour comprendre et prendre conscience des enjeux environnementaux globaux et locaux afin qu'ils soient capables d'adopter des comportements responsables et bénéfiques pour l'environnement. L'éducation à l'environnement est désormais considérée comme une priorité aussi bien au niveau régional qu'au niveau de chaque pays. Pour relever ce défi, le PREE s'est fixé comme objectif de placer les structures nationales et les organisations locales d'éducation et d'animation communautaire en condition de transmettre aux jeunes générations les éléments de la compréhension des enjeux liés à la conservation des patrimoines de la zone côtière ouest africaine.



2.2. Description du projet dans ses grandes lignes (aspects techniques, envergure géographique, importance des parties prenantes)

Le PREE intervient dans l'ensemble des pays du PRCM : Cap Vert, Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée et Sierra Leone. Le PREE a développé des collaborations avec les acteurs locaux, qu'ils soient les services techniques des Ministères de l'Éducation en charge du développement des programmes scolaires, les organisations non gouvernementales spécialisées dans la conservation et l'éducation environnementale et les gestionnaires des aires protégées impliqués dans des actions de sensibilisation et de communication environnementale.

Le PREE cherche à renforcer les capacités des acteurs et professionnels de l'éducation à l'environnement en les intégrant au sein d'un réseau encore informel permettant des échanges des idées et des expériences et une mutualisation des moyens et des efforts, en organisant des séances de formation aux échelles nationales et régionale, en produisant des outils pédagogiques spécifiques aux problématiques environnementales du littoral de la sous-région et en soutenant au moins une initiative pilote d'éducation à l'environnement par pays, axée sur le lien entre l'école et la communauté et à proximité d'une aire marine protégée.

Dans une logique de durabilité des résultats et de toucher le plus grand nombre, le PREE a mené des actions de plaidoyer auprès des décideurs de la sous-région pour les convaincre de soutenir l'intégration de l'éducation environnementale dans les curricula scolaires de leurs pays respectifs. La volonté affichée de certains Etats a permis au PREE de formaliser des partenariats avec les Ministères de l'Éducation et de soutenir les premières étapes des processus d'intégration de l'éducation à l'environnement dans les curricula de trois pays de l'espace du PRCM en fonction des spécificités et des besoins exprimés. Conscients de l'ampleur de la tâche (développement de programmes spécifiques, formation des enseignants, édition de manuels, suivi et encadrement pédagogique...), les partenaires du PREE espèrent pouvoir valoriser les acquis de cette 1^e phase pour convaincre leurs partenaires institutionnels et financiers de mobiliser des moyens nécessaires à la poursuite des actions en cours.

IV. L'ÉVALUATION

Une évaluation externe finale du projet est prévue dans le document de projet. Au préalable, une autoévaluation a été menée en 2010. Le présent document propose les termes de référence et les éléments de démarche et de méthodologie pour l'évaluation externe finale.

3.1. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation finale est de faire le bilan de l'atteinte des résultats et des objectifs du projet, de tirer les leçons de sa mise en œuvre, et d'orienter le développement des initiatives futures qui devront bâtir et capitaliser sur les acquis du PREE. De façon spécifique, il s'agit :

- Evaluer les progrès accomplis vers l'atteinte des produits et/ou résultats du programme ;
- Déterminer si les produits et/ou résultats contribuent à l'atteinte de la gestion durable des ressources marines et côtières ;
- Evaluer le niveau d'efficacité entre les produits et/ou résultats obtenus et les coûts du programme ;
- Evaluer les performances du programme en termes de pertinence des produits et/ou résultats, la durabilité, le partage des responsabilités entre l'UICN et les autres acteurs du



programme, l'adéquation de la formulation, de l'allocation des ressources, et le niveau d'information et délai des actions

- Identifier les leçons apprises et faire des recommandations pour guider l'UICN et ses partenaires dans les actions futures.

3.2. Résultats attendus

La mission d'évaluation devra produire :

- une analyse contextuelle de la pertinence du projet sur la période 2008-2012 comme réponse aux problématiques identifiées en début de phase 2 du PRCM et lors du lancement du projet ;
- une analyse de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre du projet par rapport à son document de projet initial et aux plans de travail annuels ;
- Analyse des impacts positifs, négatifs et des limites du projet ;
- Analyse de la viabilité et de la durabilité des résultats atteints ;
- Identification des principales leçons apprises ;
- Recommandations et propositions concrètes pour améliorer la performance des acteurs locaux et leur appropriation des résultats du projet ;
- Des recommandations pour l'amélioration de l'organisation d'un tel projet dans le futur ;
- Des recommandations d'activités donnant suite au PREE et capitalisant ses acquis, en insistant notamment sur la manière d'accompagner les acteurs régionaux, nationaux et locaux dans la poursuite des processus d'intégration de l'éducation environnementale dans les curricula scolaires et d'émergence de experts sous-régionaux en éducation et communication environnementale ;
- Une appréciation sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau régional formalisé des acteurs de l'éducation environnementale dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest.

3.3. Le mandat de la mission d'évaluation

La mission d'évaluation aura pour mandat de :

- Vérifier la pertinence et la cohérence des objectifs de départ du projet et leur adéquation à la situation de référence du PRCM phase 2, aux problématiques ciblées, en incluant les agendas internationaux liés à la conservation de la biodiversité et à l'éducation environnementale ;
- Apprécier l'adéquation des stratégies et des moyens mis en œuvre par rapport aux objectifs retenus ;
- Mesurer le degré d'atteinte des objectifs et des résultats ;
- Analyser le système de suivi-évaluation mis en place par le projet (collecte des données, indicateurs de performance et rapportage) ;
- Evaluer le niveau de participation des acteurs (société civile, administrations, groupes socioprofessionnels, etc.) à la mise en œuvre des activités du projet ;
- Apprécier les impacts du projet, en les analysant par nature et en mettant en exergue les impacts environnementaux, institutionnels et de gouvernance, le renforcement des capacités des acteurs de la zone côtière, les impacts socio-économiques et ceux liés au bien-être des populations ;
- Analyser la pérennisation/durabilité des résultats, évaluer les capacités des structures organisationnelles existantes à pouvoir assurer la relève après le repli du projet ;
- Identifier les difficultés et contraintes rencontrées ; analyser les problèmes majeurs qui ont affecté le programme (changement de contexte, état des risques et hypothèses de début de projet, évolution des relations partenariales) et les leçons apprises ;
- Faire des recommandations au promoteur pour améliorer dans le futur les points ci-dessus évoqués ;
- Proposer des recommandations pour une éventuelle suite du projet en indiquant les priorités d'intervention notamment pour consolider les résultats obtenus ;

- Identifier les principales leçons apprises.

4.4. Questions évaluatives

Les questions ci-dessous mentionnées ne sont pas exhaustives et ne devraient pas limiter les interrogations de l'équipe d'évaluation.

Analyse de la pertinence du projet en réponse aux problématiques identifiées

- Les objectifs du projet étaient-ils en correspondance avec les besoins identifiés?
- La stratégie d'intervention était-elle adéquate pour l'atteinte des objectifs et résultats fixés?
- Le projet a-t-il été en adéquation avec les besoins de la région et les objectifs du PRCM?
- La structuration du projet permettait-elle de prendre en compte l'évolution du contexte?

Analyse de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre du projet

- Les résultats attendus du projet ont-ils été réalisés et dans quelles proportions ?
- Les objectifs du projet sont-ils atteints et dans quelles proportions ?
- Quels sont les éléments explicatifs de la non atteinte de tout ou partie des objectifs?
- Les ressources financières mises à la disposition du projet, et notamment de sa coordination, sont-elles utilisées de façon efficiente et pour les activités prévues ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses de la mise en œuvre du projet, de son système de suivi-évaluation, de sa communication ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses des partenariats en cours ou mis en place ?
- Quelles sont les aspects positifs et négatifs de leurs modalités de mise en œuvre?
- Quelles sont les évolutions souhaitables ?

Analyse de la contribution du projet aux changements, effets, impacts

- Quels sont les changements positifs et négatifs que l'on peut attribuer directement ou indirectement au projet ? A quelle échelle le projet a-t-il contribué à leur génération ? Il sera nécessaire de tenir compte des changements souhaités figurant dans le document de projet et des effets imprévus, positifs comme négatifs, qui auront été induits par le projet, directement comme indirectement. La visibilité des résultats du projet sera abordée, en tenant compte, selon les dynamiques considérées, de l'intérêt d'avoir une contribution visible, ou, au contraire, discrète d'un projet tel que le PREE ou d'une organisation comme l'UICN.
- Le projet est-il parvenu à renforcer la dynamique des réseaux d'acteurs aux échelles nationales et régionale ? A créer une communauté de praticiens compétents sur l'utilisation des outils promus ? A permettre l'échange d'expérience et l'apprentissage mutuel en matière d'éducation à l'environnement ? A produire et diffuser une documentation et une base d'outils didactiques appropriés ? A créer des compétences, voire des offres de service, qui permettront aux acteurs nationaux et régionaux d'avoir recours à des ressources en analyse, en conseil et en formation dans les principales langues de travail utilisées dans les pays du PRCM ?
- Le projet a-t-il permis aux acteurs de l'éducation d'Afrique de l'Ouest de faire progresser leurs pratiques dans le domaine de l'éducation à l'environnement ? Aux pays d'envisager une intégration officielle de l'éducation environnementale dans leurs programmes scolaires ? A la reconnaissance officielle de l'importance de l'éducation environnementale pour permettre aux pays de s'engager sur la voie du développement durable ?
- L'analyse des changements pourra se faire sous des perspectives environnementales, sociales et culturelles, économiques, institutionnelles et de gouvernance, ainsi qu'en termes de renforcement de capacités des acteurs locaux, nationaux et régionaux.

Analyse des facteurs de durabilité des acquis du projet

- Comment et à quel niveau les différents bénéficiaires se sont-ils appropriés les résultats et les activités du projet ? A-t-il permis de développer des mécanismes efficaces de transfert de compétence vers les structures nationales et les acteurs de la société civile ?
- Quelle appréciation peut-on faire des processus de renforcement de capacités et d'amélioration des connaissances engagés par le projet ? Comment apprécier les conditions de leur pérennisation ?

Formulation de recommandations

Il est attendu des évaluateurs la formulation d'avis et de recommandations, et, de ce fait, une contribution concrète permettant aux acteurs de surmonter dans le futur les difficultés qui auraient été identifiées, et renforçant les chances d'appropriation et de capitalisation des acquis. La mission produira à ce propos des recommandations et des propositions concrètes pour :

- Améliorer la performance de la gestion du projet ;
- Améliorer le renforcement des capacités des acteurs locaux ;
- Améliorer les mécanismes de participation des acteurs dans la mise en œuvre de projet ;
- Identifier les leçons apprises du projet ;
- Envisager les solutions techniques et organisationnelles qui permettraient d'augmenter les chances d'une appropriation durable des résultats du projet par les acteurs de la région ;
- Proposer des orientations et des priorités d'intervention dans l'objectif du développement d'initiatives donnant suite au projet.

3.5. Déroulement de l'évaluation

Méthodologie

L'équipe retenue pour l'évaluation devra proposer une note de cadrage méthodologique basée sur une approche participative qui permettra de mettre en avant les avis des bénéficiaires du projet et des parties prenantes du PRCM, notamment les Ministères de l'Éducation, les ONG de développement et de conservation et les gestionnaires d'aires protégées, ainsi qu'une proposition de programme de visites, de rencontres et d'interviews à valider avec la coordination du projet.

L'ensemble des documents de planification et de rapportage élaborés dans le cadre du projet ainsi que les produits délivrés seront mis à disposition des consultants qui les exploiteront intégralement en les considérant comme base de la programmation des différentes activités du projet.

La Zone de couverture de l'évaluation : Il est recommandé dans la mesure du possible que la mission d'évaluation couvre toute la zone d'intervention du projet. A défaut, des critères de représentativité devraient être adoptés en commun accord avec la coordination du projet, l'unité de coordination si nécessaire, et les évaluateurs. Pour limiter les frais de voyage dans des pays où le projet a eu peu d'activités, il suffira a priori de prévoir des interviews téléphoniques.

Il serait utile de prévoir une restitution de la mission d'évaluation en amont du rapport définitif, soit à la fin de la mission terrain, soit à la suite du rapport provisoire. Cette option n'est toutefois pas une figure imposée, considérant qu'elle pourrait être une source de coût supplémentaire. Le cas échéant, le rapport intermédiaire sera présenté aux participants, de façon à recevoir des commentaires à prendre en compte pour la finalisation du rapport.

Documents à produire

- Un rapport d'évaluation en version électronique (proposition de plan en annexe 1) ;
- Un résumé exécutif de quatre pages maximum présentant les principales conclusions et recommandations de l'évaluation ;
- Un CD avec les données brutes collectées, outils d'analyse et documents non inclus au rapport.



Les différents documents seront rédigés en langue française.

V. Composition et compétences de l'équipe d'évaluation

Une équipe constituée d'un expert issu de la sous-région devrait être suffisante pour la conduite de cette évaluation. Les compétences devraient couvrir tout ou partie des champs suivants :

- Connaissance de la région Afrique de l'Ouest
- Connaissance des problématiques environnementale de la zone côtière et marine
- Expérience et compétence dans le domaine de l'éducation et la communication environnementale
- Expérience et compréhension des processus de révision curriculaire et d'intégration de l'éducation environnementale dans les systèmes éducatifs.
- Expérience et bonne maîtrise des outils de l'évaluation de projet
- Connaissance du français, de l'anglais et du portugais.

VI. Durée et planning de l'évaluation

A titre indicatif, un planning du processus de gestion de l'évaluation ci-dessous :

- 15 mars 2012 : clôture de la réception des offres
- 31 mars 2012 : sélection des offres et notification / établissement contrat de prestation
- 15 avril 2012 : début de l'évaluation
- 20 avril 2012 : restitution à chaud de la mission
- 30 avril 2012 : rapport préliminaire
- 31 mai 2012 : rapport final

VII. Principaux documents de référence

Les gestionnaires du projet fourniront une liste des principaux documents de référence disponibles qui appuieront l'évaluation, tels que le document de projet, les plans de travail annuels, les rapports techniques et financier (annuel et semestriel), l'auto-évaluation à mi-parcours, les contrats établis avec les prestataires et les rapports établis par ceux-ci, les produits du projet, etc.

L'essentiel des documents est déjà disponible sur les sites web du PRCM et de l'UICN.

VIII. Soumission et recrutement des experts

Les documents qui devront être fournis lors de la proposition de l'offre des postulants à l'évaluation sont les suivants :

- Une note de compréhension du mandat et des commentaires sur les TdR de l'évaluation
- Une offre technique et financière
- Le CV du/des membre(s) de l'équipe d'évaluation
- Une proposition de calendrier d'exécution de l'évaluation
- Un plan de rapport (voir le plan type proposé par l'unité de coordination du PRCM)

Les offres doivent être expédiées par mail avant le 15 mars 2012 23 h 59 GMT aux adresses suivantes : barthelemy.batiemo@iucn.org, nelson.gomes.dias@iucn.org et frederic.airaud@iucn.org

Annexe 1 : Proposition de plan du rapport

- I. Table des matières
- II. Liste des acronymes et abréviation
- III. Résumé exécutif et recommandations (4 pages max)
- IV. Introduction
- V. Présentation succincte du projet (1 page max)
- VI. Rappel des objectifs de l'évaluation et du mandat de l'évaluateur (1 page max)
- VII. Méthodologie (1 page max)
- VIII. Les résultats de l'évaluation :
 1. *Pertinence*
 2. *Efficacité*
 3. *Efficiences*
 4. *Impacts/effets*
 - environnementaux et écologiques,
 - institutionnels et gouvernance,
 - renforcement des capacités des acteurs locaux,
 - socio-économiques
 - dynamiques et processus de collaboration
 - autres
 5. *Viabilité/durabilité*
 6. *Leçons apprises*
 7. *Recommandations*
 8. *Conclusions*

Annexes

- TDR
- Matrice d'évaluation
- Les questions évaluatives
- Fiche de questionnaires d'entretien
- Liste des personnes interviewées
- Bibliographie